

Section I : Education, culture, jeunesse et loisirs

Programme 1 : Education et culture

Faisant référence à l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ainsi qu'aux articles 13 et 14 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels du 16 décembre 1966, l'éducation s'est toujours imposée comme étant un droit fondamental qui ne peut être préservé en bonne et due forme qu'à travers l'ancrage des valeurs du vivre ensemble, de la diversité culturelle, de tolérance, d'échange et du dialogue multiculturel.

Dans ce sens, le premier programme de la SNIA, intitulé « Education et Culture» vise à faciliter l'intégration des migrants et des réfugiés dans la société marocaine en leur permettant de jouir des mêmes droits éducatifs que les Marocains. L'objectif étant de leur permettre de participer à la vie sociale et culturelle du Maroc.

A cet effet, ce programme prévoit les trois objectifs spécifiques suivants :

- ▶ Intégrer les immigrés et réfugiés dans le système scolaire formel et non formel (OSP 1).
- ▶ Promouvoir la diversité des formes d'expression culturelle (OSP 2).
- ▶ Former les immigrés et réfugiés aux langues et cultures marocaines (OSP 3).

Et ce à travers la mise en œuvre des interventions suivantes :

- ▶ Organisation de sessions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement pour garantir le droit à l'éducation aux enfants étrangers (Action 1.1) .
- ▶ Mise en place de mesures de soutien afin de garantir une éducation optimale des élèves immigrés et réfugiés (Actions 1.2 et 1.3) .

Bilan programmatique d'étape

- ▶ Intégration des immigrés et des réfugiés dans les programmes d'éducation non-formelle (Actions 1.4 et 1.5) .
- ▶ Sensibilisation sur les questions d'immigration, de diversité culturelle et de vivre ensemble dans les écoles (Actions 1.6, 1.7 et 1.8) .
- ▶ Soutien à l'intégration culturelle des migrants et des réfugiés et au vivre ensemble (Actions 1.9, 1.10, 1.11 et 1.12).

Depuis la mise en œuvre de ce programme, le Maroc n'a pas cessé d'honorer, de manière ambitieuse, ses engagements constitutionnels et conventionnels en enregistrant plusieurs avancées qui se sont concrétisées par :

- ▶ La note n°18/139 du 5 octobre 2018 du Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MENFPESRS) qui a élargi le champ d'actions à l'ensemble des enfants venants de l'étranger (les enfants issus de l'immigration et de l'asile et les enfants des MRE de retour) en vue d'améliorer la prise en charge des exigences d'une intégration éducative de qualité dans l'ensemble des composantes de la chaîne de valeur de l'intégration éducative des migrants.
- ▶ Une commission a été instituée au niveau national coordonnée par le point focal (DENF) avec des commissions au niveau de chaque direction provinciale pour le suivi de la mise en œuvre du dispositif d'intégration éducative des migrants.
- ▶ La loi cadre 51-17 relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique qui exige que le droit à l'éducation soit ouvert à tous les enfants et que l'enseignement soit obligatoire pour tous les enfants de 4 à 16 ans (préambule et art 19). Et a mis les enfants des ressortissants étrangers en situation difficile parmi les enfants en situations particulières (art 2) qui nécessitent une attention particulière.

- La mise en œuvre des dispositions de la loi cadre 51-17 relatives à l'ouverture des écoles marocaines à tous les enfants immigrés et réfugiés au même titre que les nationaux.
- La décision ministérielle portant sur l'organisation de l'année scolaire (depuis l'année 2018-2019) intègre la variable « enfant en situation de migration » dans toutes les actions que l'école marocaine doit faire au long du processus pour mettre une attention particulière à cet aspect.
- L'intégration de la dimension migration (profil « migrant ») dans le système d'information MASSAR qui a permis depuis l'année scolaire 2018-2019, la génération des données, concernant les premiers enfants issus de la migration et bénéficiaires des programmes d'appui relatifs à ce programme.

1. Activités menées en 2020

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions de ce programme, un ensemble de mesures ont été prises au titre de l'année scolaire 2019-2020, en coordination avec les partenaires nationaux et internationaux œuvrant dans ce domaine.

1.1. Organisation de sessions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement pour garantir le droit à l'éducation aux enfants étrangers (Action 1.1)

Depuis l'année scolaire 2015-2016 et dans le cadre de la campagne de sensibilisation pour l'inscription des enfants non scolarisés et déscolarisés dans l'éducation non formelle, organisée pendant la rentrée scolaire, le MENFPESRS a élaboré et diffusé des spots audio-visuels intégrant des témoignages d'enfants migrants afin de sensibiliser et d'informer sur le droit à l'éducation des enfants migrants et réfugiés.

Des mesures de sensibilisation, d'accompagnement et d'assistance ont été mises en place durant l'année scolaire 2019-2020, afin d'améliorer l'intégration des enfants migrants dans les écoles marocaines, à savoir :

Bilan programmatique d'étape

- Les opérations de « Caravane » et « Child to Child » pour l'identification, la sensibilisation et l'orientation des enfants non scolarisés ont pris en compte les enfants issus de la migration, en inscrivant cette année 390 enfants migrants et réfugiés (dont 296 au niveau primaire et 94 au niveau collège) et 484 enfants migrants parmi les 73419 enfants non scolarisés recensés.
- Des ateliers de sensibilisation à l'éducation organisés avec l'appui des partenaires techniques et financiers (l'Unicef, l'UNHCR, l'OIM...) au profit des différents intervenants (associations locales, éducateurs, parents des enfants non scolarisés, inspecteurs d'enseignements, directeurs d'écoles, partenaires institutionnels locaux).

Grâce à ces initiatives, un nombre de 3207 enfants étrangers ont été inscrits dans 12 AREFs au titre de l'année scolaire 2019-2020 dont 1606 filles, soit 50.07 % de l'effectif des inscrits.

1.2. Garantir une éducation optimale des élèves immigrés et réfugiés (Actions 1.2 et 1.3)

La mise en place de classes de mise à niveau au profit des immigrés et réfugiés

Vu la répartition géographique dispersée des migrants et des réfugiés dans les régions et les villes du Maroc ainsi que leur nombre réduit dans les écoles, le MENFPESRS a opté pour la mise en place de classes de soutien scolaire dans le cadre d'un programme de partenariat avec la société civile, mené par le Ministère Délégué Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger (MDCMRE).

Dans ce sens, 11 associations ont bénéficié de l'appui du Ministère, au titre de l'année scolaire 2019-2020, pour organiser des cours de soutien scolaire au profit des enfants migrants.

A cet effet, 425 élèves ont bénéficié de ce programme, principalement à Casablanca – Settat (200 élèves), Rabat – Salé – Kénitra (145 élèves), ainsi qu'au niveau de la région de Fès-Meknès (80 élèves).

Le programme de l'enseignement préscolaire

C'est un programme qui a été introduit en 2017, au profit des enfants migrants âgés de quatre à six ans, pour leur assurer une meilleure intégration dans le système éducatif formel primaire public ou privé. Il est développé en partenariat avec des associations, soutenues par le MDCMRE et consiste à mettre en place des activités pratiques et artistiques (dessin, modelage, peinture, jeux de rôles, chants et musique...) ainsi que des activités de préparation à l'apprentissage de la lecture et l'écriture en langue arabe.

Durant l'année scolaire 2019-2020, 144 enfants migrants ont bénéficié de ce programme au niveau de 3 régions, à savoir : Casablanca - Settat (96 enfants), Béni Mellal-Khénifra (24 enfants) et Souss-Massa (24 enfants).

L'Initiative Royale « un million de cartables »

C'est un dispositif d'assistance permettant une meilleure scolarisation des enfants issus de familles démunies y compris les enfants des migrants. Cette initiative a permis à 617 élèves migrants de bénéficier de cartables scolaires au titre de l'année scolaire 2019-2020 à l'instar de leurs homologues marocains contre 505 bénéficiaires au titre de l'année scolaire 2018-2019.

Le programme « Tayssir »

C'est un dispositif d'appui social sous forme des transferts monétaires conditionnels qui a enregistré 254 enfants bénéficiaires, issus de la migration, au titre de l'année scolaire 2019-2020.

Le programme d'assistance CASH pour l'éducation

L'UNHCR a continué son programme d'assistance CASH pour l'éducation afin d'atteindre une intégration optimale des élèves réfugiés en âge de scolarisation dans les écoles publiques primaires et secondaires. Ce programme comporte un kit scolaire, une bourse bimensuelle ainsi que le remboursement des frais de soutien scolaire (concerne la moitié de l'effectif primaire et secondaire). En

Bilan programmatique d'étape

2020, le nombre d'enfants assistés s'est élevé à 323 enfants pour la crèche, 756 pour le primaire et 182 pour le secondaire.

Soutien à la scolarité des migrants par l'OIM

L'OIM continue son soutien à la scolarité des migrants à travers la prise en charge des frais de transport, de livres et de fournitures pour le compte de 126 jeunes migrants.

Les mesures prises par l'UNHCR pendant le confinement

Durant la période du confinement, l'UNHCR a mis en œuvre un ensemble de mesures, à savoir :

- ▶ Assurer la continuité des aides financières aux enfants scolarisés.
- ▶ Mettre en place des campagnes de sensibilisation à l'éducation et aux outils utilisés avec la possibilité d'assurer un accompagnement plus personnalisé en fonction des besoins identifiés.
- ▶ Mener deux enquêtes majeures pour déterminer le niveau de suivi des enfants réfugiés ainsi que l'analyse du taux de réussite scolaire des enfants réfugiés.
- ▶ Assurer un suivi des cours de soutien en ligne. A cette effet, l'UNHCR en partenariat avec la Fondation Orient Occident (FOO), a mis en place un système de cours de soutien à travers la création de groupe sur les réseaux sociaux. Un focus a été fait sur les enfants en dernière année de cycle de primaire, collège et lycée. D'autres groupes whatsapp ont également été créés par la FOO pour poursuivre l'apprentissage linguistique.

1.3. Intégration des immigrés et des réfugiés dans les programmes d'éducation non-formelle (Actions 1.4 et 1.5)

L'éducation non-formelle (ENF) comprend différents modules s'étalant sur trois années de formation, dont l'objectif est d'insérer les enfants dans le système formel ou dans la formation professionnelle.

L'intégration des immigrés et des réfugiés dans le programme de l'ENF est assurée par des associations intervenant dans le domaine éducatif, avec l'appui du MENFPESRS.

En 2019-2020, 302 migrants ont bénéficié de ce programme, principalement dans les régions de : Rabat-Salé (111), Casablanca- Settat (94), Fès-Meknès (26), Tanger -Tétouan-Al-Hoceima (38) et l'Oriental (33). Ces bénéficiaires sont recensés dans des classes ENF financées par le MENFPESRS et ses Directions provinciales.

De même, un nombre de 125 migrants bénéficiaires du programme ENF, a été enregistré en 2019-2020 dans le cadre des conventions tripartites entre le MDCMRE, le MENFPESRS et les associations, et ce principalement dans les régions de : Rabat-Salé (50), Casablanca- Settat (25), Fès-Meknès (25) et Béni Mellal-Khénifra (25). Ces bénéficiaires sont orientés soit pour passer l'examen d'entrée en sixième année, soit pour poursuivre un cursus de formation professionnelle.

L'UNHCR, de son côté, a accompagné l'intégration de 30 enfants réfugiés qui n'ont pas pu rejoindre l'école formelle, dans des programmes d'éducation non formelle de la FOO.

Pour ce qui est de l'action 1.5 relative à la définition d'un cadre de référence pour une intervention plus efficace des ONG et associations dans le domaine de l'éducation des immigrés (réguliers et irréguliers), le MDCMRE assure le suivi et la coordination avec elles, à travers un guide de partenariat établi à cet effet.

1.4. Sensibilisation sur les questions d'immigration, de diversité culturelle et du vivre - ensemble dans les écoles (Actions 1.6, 1.7 et 1.8)

Cette intervention s'étale sur trois niveaux :

- ▶ L'insertion des questions de l'immigration dans les programmes de formation des cadres de l'enseignement (Action 1.6) .

Bilan programmatique d'étape

- ▶ L'intégration de la diversité culturelle dans les programmes scolaires (Action 1.7) .
- ▶ L'organisation de sessions de sensibilisation dans les écoles et les lycées (Action 1.8).

Les centres régionaux des métiers de l'éducation et de la formation (CRMEF) ont élaboré des guides sur la question de l'intégration des migrants et de la migration dans les programmes de formation du corps enseignant ainsi que des thèses de recherches scientifiques réalisées par des enseignants. Dans le même sens, l'unité centrale de formation coordonne avec les CRMEF pour l'intégration de la migration dans les modules didactiques de la formation des enseignants.

Concernant l'intégration de la diversité culturelle dans les programmes scolaires, des progrès ont été enregistrés quant à l'inclusion des valeurs (tolérance, solidarité, dignité, égalité, liberté, justice, démocratie et protection de l'environnement) et de la prise en compte de la diversité culturelle (noms, couleur de la peau, ...) dans le manuel scolaire comme prévu dans le cahier des charges spécifique à l'élaboration et à l'édition du curricula scolaire.

Au cours de l'année 2019-2020, l'AECID et le bureau du projet «Vivre Ensemble sans Discrimination : une approche basée sur les droits de l'Homme et la dimension genre» ont tenu des réunions avec la Direction de l'Education non Formelle, l'OIM et l'UNHCR. L'objectif était d'échanger autour des perspectives de collaboration pour la mise en œuvre des activités dans les établissements de formation. En effet, le projet accompagne le MENFPESRS pour mettre en place des activités, prévues dans les composantes 3 et 4 dudit projet, à savoir :

- ▶ Promouvoir et renforcer les compétences des administrations publiques : assistance sociale, communauté éducative (élèves et enseignants).

- ▶ Améliorer les compétences des associations de la société civile qui travaillent pour la protection des droits des personnes migrantes en matière de prévention d'incidents racistes et/ou xénophobes.

Aussi, l'association Y-PEER (jeune pour jeune) a organisé en février 2020 une session de formation pour ses jeunes sur les approches innovantes de la communication et de la mobilisation communautaire avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP). Cette activité a connu la participation des jeunes éducateurs pairs migrants issus de 3 nationalités, qui sont des jeunes leaders acteurs des dynamiques communautaires de jeunesse auprès de la population migrante, notamment sur des questions liées à l'accès à l'information et aux services de la santé sexuelle et reproductive.

1.5. Soutien à l'intégration culturelle des immigrés et réfugiés et au vivre ensemble (Actions 1.9, 1.10, 1.11 et 1.12)

Activités culturelles

A l'occasion de la 6^{ème} édition de la semaine des migrants du 14 au 20 décembre 2020, un ensemble d'activités et manifestations d'ordre culturel a été organisé en mode distanciel et présentiel de concert avec les associations partenaires du MDCMRE, en vue de contribuer à la promotion des valeurs de la tolérance et du vivre ensemble.

Aussi, à l'occasion de la 4^{ème} édition de la semaine des réfugiés, du 15 au 20 juin 2020, de nombreuses activités médiatiques et de sensibilisation ont été organisées : des interviews et reportages, interventions d'experts, thèmes sur les réseaux sociaux, productions audio-visuelles ainsi qu'une campagne digitale nationale avec la participation de célébrités marocaines. L'objectif était de communiquer autour de la thématique de l'asile, de la situation des réfugiés et des valeurs de l'interculturalité et de l'acceptation de l'autre.

Dans le même sens, l'OIM a mené un ensemble d'activités culturelles, sportives et artistiques, en faisant bénéficier 1397 migrants. Aussi, un

Bilan programmatique d'étape

festival digital de théâtre, musique et arts plastiques réunissant des jeunes artistes marocains et migrants a eu lieu les 25 et 26 juillet 2020 à Tanger et 08 spots vidéo de jeunes artistes marocains et de jeunes migrants ont été diffusés sur les réseaux sociaux.

Pour mieux répondre aux besoins des migrants, l'OIM, a lancé une étude d'analyse des besoins et opportunités des jeunes en situation difficile et des associations dans les quartiers populaires identifiés dans la région de Tanger-Tétouan. Cette étude s'inscrit dans le cadre de la mise en exécution du projet «Création d'opportunités pour la jeunesse au Maroc».

Langues et cultures marocaines

Dans le cadre du partenariat entre le MDCMRE, l'Agence Nationale de Lutte Contre L'analphabétisme (ANLCA) et les associations partenaires, 1080 jeunes immigrés et réfugiés adultes ont bénéficié des cours de langues et cultures marocaines.

Par ailleurs et dans le cadre de la composante 2 du projet « Appui à l'intégration de la population migrante dans les services d'assistance sociale et d'alphabétisation du Royaume du Maroc », mené en partenariat entre le MDCMRE, l'ANLCA et l'AECID, une étude de faisabilité analysant les conditions de réussite d'un programme d'alphabétisation spécifique adressé aux migrants/tes en situation régulière au Maroc, et particulièrement aux femmes migrantes, a été menée pour disposer d'outils et de manuels adaptés à la spécificité socioculturelle des communautés migrantes au Maroc.

L'OIM, de sa part, a promu l'apprentissage des cours de l'arabe darija dans les villes de Nador et Casablanca au profit de 257 jeunes migrants et réfugiés et enfants non accompagnés ou séparés (ENAS).

2. Les mesures prises pendant le confinement

Afin d'assurer la continuité pédagogique, le MENFPESRS a pris un ensemble de mesures durant la période de la crise sanitaire :

- ▶ Utilisation de la plateforme « TelmidTICE » afin d'assurer la diffusion d'un contenu web facilitant l'apprentissage à distance.
- ▶ Retransmission des cours à travers des chaînes nationales de télévision, dont l'objectif est d'assurer l'égalité des chances au profit du monde rural et des zones les plus reculées dépourvues de réseau internet.
- ▶ Recours des enseignants aux différents canaux d'échange instantanés notamment les réseaux sociaux, pour maintenir le lien avec les élèves.
- ▶ Renforcement de la communication par les associations au profit des immigrés et réfugiés pour les reconforter psychologiquement et les aider à bénéficier des supports et outils mis en place pour assurer la continuité pédagogique.
- ▶ Appui des enfants en matière d'acquisition des outils informatiques notamment les smartphones, tablettes, ordinateurs et recharges d'internet pour assurer la connectivité et permettre à ces élèves de poursuivre leur scolarisation.
- ▶ Appui à l'hébergement dans les centres de l'Entraide Nationale et les autres centres socioéducatifs qui ont servi d'accueil pour des familles sans domicile fixe.
- ▶ Assistance financière directe dédiée aux familles des réfugiés et d'immigrés.
- ▶ Octroi de bourses d'études pour les enfants réfugiés et immigrés.

Dans le même sens, l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Analphabétisme a pris une série de mesures pour assurer la continuité des programmes d'alphabétisation, à savoir :

- ▶ Préparation des contenus numériques des cours d'alphabétisation, de post alphabétisation et de l'éducation financière, afin de garantir la continuité andragogique et offrir l'opportunité aux personnes

Bilan programmatique d'étape

analphabètes de poursuivre les cours dans des conditions sanitaires sûres.

- ▶ Elaboration d'un programme télévisé intitulé « أجي نتعلمو » en partenariat avec l'Institut de Coopération Internationale de la Confédération Allemande pour l'Éducation des adultes (DVV international), diffusé sur la chaîne éducative « الثقافية ».
- ▶ Reprise des activités d'alphabétisation en mode présentiel à partir du 13 octobre 2020, avec l'adoption du principe de progressivité suite à la situation pandémique liée à la COVID-19.

3. Défis et contraintes

En revanche, les défis et contraintes soulevés se présentent comme suit :

- ▶ La précarité de la situation sociale et économique des enfants et familles immigrés et réfugiés accentuée par les effets des répercussions économiques de l'état d'urgence sanitaire.
- ▶ La non-préparation à la crise de la pandémie et ses répercussions sur l'école a révélé les retards enregistrés en matière de digitalisation et d'utilisation des nouvelles technologies : la disponibilité des ressources numériques, la formation du corps enseignant à l'enseignement à distance, l'adaptation et la réactivité des élèves à ce changement.
- ▶ Les difficultés liées à l'organisation d'activités de cohésion sociale qui sont essentiellement des activités collectives et présentiels.
- ▶ L'absence d'un programme d'alphabétisation spécifique à cette catégorie de bénéficiaires.
- ▶ La difficulté d'assurer une formation présentielle à l'ensemble d'immigrés et réfugiés résidant au Maroc.

4. Mesures prévues pour 2021

- ▶ Continuation de l'accès des enfants migrants et réfugiés au système scolaire marocain et aux programmes d'appui social à l'instar de leurs homologues marocains.

- ▶ Renforcement de la mobilisation des associations partenaires pour informer, sensibiliser et orienter les immigrés et réfugiés dans leurs démarches d'inscription à l'école.
- ▶ Mise en œuvre au niveau territorial des différentes composantes organisationnelles et pédagogiques du guide pour l'inclusion des enfants, adolescents et jeunes migrants et réfugiés dans le système d'éducation et de formation établi par la Direction de l'Education non Formelle.
- ▶ Organisation de sessions de partage et de formation destinées aux enseignants et enseignants stagiaires.
- ▶ Poursuite du programme d'assistance de bourse au profit des enfants et jeunes réfugiés dans le système scolaire marocain en vue d'encourager leur scolarisation et lutter contre le décrochage scolaire.
- ▶ Elaboration d'une étude cartographique des enfants migrants dans les régions de Tanger Tétouan Al Hoceima et l'Oriental.
- ▶ Promotion de la création des clubs de vivre ensemble au niveau des établissements scolaires pour une meilleure communication autour des questions migratoires.
- ▶ Mobilisation des associations partenaires œuvrant dans le domaine de la migration pour assurer une participation effective aux activités de la semaine des migrants.
- ▶ Etablissement d'un programme d'enseignement des langues et cultures marocaines répondant aux spécificités des migrants adultes au Maroc.

5. Recommandations

Les expériences menées dans le cadre de ce programme ont permis de dégager un ensemble de recommandations à mettre en œuvre pour assurer la continuité des actions et promouvoir les initiatives entreprises. Ces recommandations se présentent comme suit :

Bilan programmatique d'étape

- ▶ Informer et sensibiliser les différents acteurs concernés sur les mesures apportées par le dispositif d'intégration des enfants migrants afin de garantir leur adhésion.
- ▶ Sensibiliser et partager l'information concernant l'accès des enfants migrants et leur insertion à l'école.
- ▶ Elaborer des outils d'accompagnement et de suivi du dispositif précité.
- ▶ Elargir le dispositif d'intégration des enfants migrants et le mettre à la disposition de l'ensemble des intervenants dans le domaine (AREFs, Directions Provinciales, Etablissements scolaires, ONGs).
- ▶ Elargir l'offre pour assurer une éducation de formation au plus grand nombre possible d'enfants issus de la migration, via le dispositif école de la 2^{ème} chance, l'accompagnement scolaire et les classes relais et ce, pour réussir l'intégration des enfants, dans l'enseignement formel et la formation professionnelle.
- ▶ Renforcer les capacités des associations œuvrant dans le domaine de l'intégration éducative, par la formation sur le ciblage, la sensibilisation, le recrutement du public cible et le renforcement des capacités pédagogiques des intervenants ainsi que le partage d'expériences.
- ▶ Assurer la continuité de la prise en compte des aspects liés à la migration (valeurs de tolérance, d'ouverture, de diversité culturelle, et d'interculturalité) dans les curricula, les manuels, la vie scolaire et la formation des enseignants pour éviter le décrochage scolaire des enfants issus de la migration à cause des barrières linguistiques, culturelles et des stéréotypes qu'ils rencontrent dans l'environnement de l'école.
- ▶ Capitaliser sur les groupes de travail, à travers des ONGs, déjà mis en place, pour l'organisation d'ateliers et de campagnes d'inscription.

- ▶ Impliquer des associations de migrants et mettre en valeur leur dynamique quant à la défense des droits des enfants.
- ▶ Soutenir les besoins de base des enfants et jeunes migrants afin de pouvoir renforcer leur accès et leur intégration dans le milieu scolaire.
- ▶ Développer des modalités d'apprentissage à distance en parallèle avec la formation présentielle.
- ▶ Mettre en place un programme d'alphabétisation spécifique au profit d'immigrés et réfugiés résidant au Maroc.
- ▶ Promouvoir les activités de communication et de sensibilisation autour des programmes éducatifs.

Programme 2 : Jeunesse et loisirs

Le programme « Jeunesse et loisirs » représente un volet important de la SNIA. Son enjeu est de favoriser l'intégration sociale des jeunes immigrés et réfugiés en offrant des opportunités d'interaction et de mixité sociale et de contribuer ainsi au vivre ensemble et à la lutte contre la ségrégation sociale.

Il vise à développer la pratique d'activités sportives et de loisirs chez les jeunes immigrés et réfugiés et à leur permettre de bénéficier des infrastructures et programmes existants. L'objectif spécifique de ce programme (OSP 4) est d'intégrer les immigrés réguliers et réfugiés dans les programmes sportifs et de loisirs destinés à la jeunesse, à travers :

- l'intégration des enfants, des jeunes immigrés et réfugiés dans les colonies de vacances et voyages organisés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (Action 2.1);
- l'intégration des immigrés et des réfugiés dans les programmes et établissements nationaux de la jeunesse et du sport ainsi que dans les activités sportives (Actions 2.2 et 2.3).